

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1732>

Social : Cour de cassation 35 heures : le droit local s'ajoute aux RTT

- Actualité -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : lundi 27 février 2012

Mis à jour le : lundi 27 février 2012

UGTG.org

Les salariÃ©s [du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle] bÃ©nÃ©ficient de treize jours fÃ©riÃ©s obligatoirement chÃ©mÃ©s et rÃ©munÃ©rÃ©s Â » : une nouvelle fois, la Cour de Cassation vient de rappeler le caractÃ©re incontournable du droit local dâEuros"Alsace-Moselle, en confirmant un jugement rendu par les prudâEuros"hommes de Forbach au profit dâEuros"un ancien salariÃ© du CrÃ©dit Agricole de Lorraine.

Depuis la mise en application des 35 heures, la banque verte considÃ©rait que le 26 dÃ©cembre (Saint-Etienne) et le Vendredi Saint constituaient des jours de congÃ©s payÃ©s fÃ©riÃ©s, et, au terme dâEuros"un raisonnement complexe, les incluait dans le forfait des journÃ©es RTT de ses salariÃ©s.

Un cadre du CrÃ©dit Agricole, Christian Ludarcy, de Marly, Ã la retraite depuis 2008, a contestÃ© le principe devant le conseil des prudâEuros"hommes. DÃ©fendu par lâEuros"avocat messin Laurent PatÃ©, il a obtenu gain de cause, dÃ©s le 1 er septembre 2009.

Saisie par la direction de la banque, la chambre sociale de la Cour de Cassation a confirmÃ© ce jugement la semaine derniÃ©re, en ordonnant Ã lâEuros"employeur dâEuros"indemniser son ancien salariÃ© Ã hauteur de 2 000 â – de rappels de salaires, auxquels sâEuros"ajoutent 2 500 â – de frais de procÃ©dure. Â« Les jours acquis au titre dâEuros"un accord dâEuros"amÃ©nagement et de rÃ©duction du temps de travail ne peuvent pas Ãªtre positionnÃ©s sur un jour fÃ©riÃ© Â », tranche la haute juridiction, alors que lâEuros"employeur soutenait que ces deux jours pouvaient Ãªtre supprimÃ©s dÃ©s lors que la durÃ©e annuelle du temps de travail restait dans la limite lÃ©gale. Â« La pratique de lâEuros"employeur faisait perdre au salariÃ© le bÃ©nÃ©fice de deux jours fÃ©riÃ©s auxquels il pouvait prÃ©tendre en application du droit local dâEuros"Alsace-Moselle Â », insiste la Cour dans son arrÃ©t.

Avis aux entreprises

Ãvidemment satisfait par cette dÃ©cision qui ne peut dÃ©sormais plus Ãªtre contestÃ©e, M. Ludarcy, ancien dÃ©lÃ©guÃ© syndical, se fÃ©licite dâEuros"Ãªtre Ã lâEuros"origine dâEuros"une dÃ©cision qui peut devenir une jurisprudence.

Â« Je ne lâEuros"ai pas fait pour moi, mais pour tous les salariÃ©s dâEuros"Alsace-Moselle qui se trouveraient dans une situation semblable Â », explique-t-il. Le conseil des prudâEuros"hommes de Thionville a dâEuros"ailleurs rÃ©cemment rendu un jugement identique et, selon M e PatÃ©, Â« dâEuros"autres entreprises vont devoir rÃ©viser leur position Â », Ã la lueur de cet arrÃ©t.

<http://www.republicain-lorrain.fr>